



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
15 DÉCEMBRE 2022

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le jeudi 15 décembre 2022 à 15 h 00 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président
M. Daniel Aucoin, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing. coordonnateur génie et technologies RAIM

RÉSOLUTION NO : E97-12-2022
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E98-12-2022
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 28 novembre 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 5 décembre 2022;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Autorisation d'indexation rétroactive au 1^{er} janvier 2021 de la rémunération pour la secrétaire-trésorière et l'assistante secrétaire-trésorière;
6. Avis de motion règlement 120-2 – Règlement numéro 120-2 modifiant le règlement 120 afin d'augmenter la contribution annuelle et le montant maximum de la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange et la disposition des boues des étangs aérés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

7. Avis de motion règlement 122-1 – Règlement d'emprunt numéro 122-1 modifiant le règlement 122 décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 5 951 200 \$;
8. Avis de motion règlement 123-1 – Règlement d'emprunt numéro 123-1 modifiant le règlement 123 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 682 500 \$;
9. Adoption de soumission RAETM-2022-004 – Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II;
10. Adoption de soumission RAETM-2022-006 – Services professionnels expert conseil – exploitation des ouvrages d'assainissement;
11. Adoption de soumission RAETM-2022-008 – Contrôle qualitatif des matériaux – Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II;
12. Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires – GBI experts-conseils inc. – Services professionnels pour la mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôle de l'usine d'épuration et des stations de pompage (RAETM-2020-001);
13. Affaires nouvelles;
14. Correspondances :
 - Ville de Terrebonne – Résolution 701-12-2022 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour les années 2023-2024-2025;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 702-12-2022 – Adoption des prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour l'exercice financier 2023;
 - Ville de Mascouche – Résolution 221212-12 – Approbation d'une demande d'augmentation de la quote-part pour le règlement 123 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) concernant pour le projet de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement;
 - Ville de Mascouche – Résolution 221212-23 – Adoption des prévisions budgétaires 2023 et du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023, 2024 et 2025 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) et autorisation du paiement de la quote-part;
 - Ville de Mascouche – Résolution 221212-27 – Autorisation de paiement de la quote-part supplémentaire pour l'année 2022 à la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E99-12-2022

(Adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 28 novembre 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 5 décembre 2022)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 28 novembre 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 5 décembre 2022 soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E100-12-2022

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 184 695,12 \$ et de 2 387,15 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 33 303,31 \$, 4 096,19 \$ et de 77 001,46 \$ préparées le 12 décembre 2022 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E101-12-2022

(Autorisation d'indexation rétroactive au 1^{er} janvier 2021 de la rémunération pour la secrétaire-trésorière et l'assistante secrétaire-trésorière)

ATTENDU la signature du nouveau Protocole d'entente 2021-2026 entre la ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la ville de Terrebonne en date du 13 décembre 2022;

ATTENDU QUE la rémunération de la secrétaire-trésorière, Mme Chantal Marceau, et de celle de l'assistante secrétaire-trésorière, Mme Valérie Foucault, n'avait pas été indexée depuis l'année 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE la rémunération de la secrétaire-trésorière, Mme Chantal Marceau, et de celle de l'assistante secrétaire-trésorière, Mme Valérie Foucault, soit indexée, et ce, rétroactivement selon les taux d'indexation prévus par le Protocole d'entente 2021-2026 entre la ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la ville de Terrebonne, soit :

Année	Pourcentage d'indexation
Au 1 ^{er} janvier 2021	3 %
Au 1 ^{er} janvier 2022	3 %
A compter du 1 ^{er} janvier 2023	2,5 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E102-12-2022

(Avis de motion règlement 120-2 – Règlement numéro 120-2 modifiant le règlement 120 afin d'augmenter la contribution annuelle et le montant maximum de la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange et la disposition des boues des étangs aérés)

Le conseiller Daniel Aucoin donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine assemblée ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 120-2 modifiant le règlement 120 afin d'augmenter la contribution annuelle et le montant maximum de la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange et la disposition des boues des étangs aérés.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E103-12-2022

(Avis de motion règlement 122-1 – Règlement d'emprunt numéro 122-1 modifiant le règlement 122 décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 5 951 200 \$)

Le conseiller Eugène Jolicoeur donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine assemblée ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement d'emprunt numéro 122-1 modifiant le règlement 122 décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 5 951 200 \$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E104-12-2022

(Avis de motion règlement 123-1 – Règlement d'emprunt numéro 123-1 modifiant le règlement 123 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 682 500 \$)

La conseillère Lise Gagnon donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine assemblée ordinaire ou extraordinaire, le projet de Règlement d'emprunt numéro 123-1 modifiant le règlement 123 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 682 500 \$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E105-12-2022

(Adoption de soumission RAETM-2022-004 – Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts-Conseils S.E.C pour les services professionnels de plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II par la résolution E30-04-2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE la RAETM a demandé des soumissions publiques pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres RAETM-2022-004 a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 octobre 2022;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 novembre 2022, à savoir;

Allen entrepreneur général inc.	7 727 000,00 \$ t.t.c.
Monco construction inc.	8 056 838,74 \$ t.t.c.
Charex inc.	8 439 000,01 \$ t.t.c.
Construction Deric inc.	8 933 721,22 \$ t.t.c.
Grandmont et fils ltée	9 176 333,27 \$ t.t.c.
L'Archevêque & Rivest ltée	9 410 910,00 \$ t.t.c.
Hulix construction (9160-5188 Québec inc.)	9 884 400,75 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 décembre 2022 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du coût de ce contrat est évaluée à 8 122 560,64 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique du 2 décembre 2022 de M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts-Conseils S.E.C;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 15 décembre 2022 et qu'il y a lieu de lui attribuer le contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II, au montant de 6 720 591,43 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit applicable au règlement d'emprunt numéro 123.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E106-12-2022

(Adoption de soumission RAETM-2022-006 – Services professionnels expert conseil – exploitation des ouvrages d'assainissement)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels expert-conseil – exploitation des ouvrages d'assainissement (RAETM-2022-006);

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 octobre 2022;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 novembre 2022;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article :

	Pointage final	Montant
Enviroservices inc.	6,89	205 392,27 \$ t.t.c. *corrigé
Wateroclean inc.	4,43	311 237,33 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE des erreurs de calcul ont été corrigées pour la soumission d'Enviroservices inc. et que cela n'a pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAETM ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce mandat est évaluée à 298 820,03 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le nom de la firme Enviroservices inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 15 décembre 2022 et qu'il y a lieu de lui attribuer le contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la firme Enviroservices inc. pour les services professionnels expert-conseil – exploitation des ouvrages d'assainissement, au montant de 178 640,81 \$ (taxes en sus), et ce, pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E107-12-2022

(Adoption de soumission RAETM-2022-008 – Contrôle qualitatif des matériaux – Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) firmes pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II (RAETM-2022-008);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 22 novembre 2022 à savoir :

Solmatech inc.	47 918,13 \$ t.t.c.
----------------	---------------------

ATTENDU QUE la soumission de la firme Solmatech inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 décembre 2022 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du coût de ce mandat est évaluée à 55 544,42 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique du 2 décembre 2022 de M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts-Conseils S.E.C;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE le nom de la firme Solmatech inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 15 décembre 2022 et qu'il y a lieu de lui attribuer le contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la firme Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II, au montant de 41 677,00 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 123.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E108-12-2022

(Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires – GBI experts-conseils inc. – Services professionnels pour la mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôle de l'usine d'épuration et des stations de pompage (RAETM-2020-001))

ATTENDU la résolution 52-05-2020 par laquelle la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a accepté la soumission de la firme GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels pour la mise à niveau des systèmes d'automatisation et contrôle de l'usine d'épuration et des stations de pompage, au montant de 57 487,50 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE des modifications à la conception des plans et devis ont été nécessaires en raison de travaux complémentaires et imprévus qui ne changent pas la nature du projet;

ATTENDU QUE deux (2) demandes d'avenants ont été émises à cet effet et que les coûts des services d'ingénierie additionnels qui en découlent totalisent un montant de 20 649,51 \$ (t.t.c.), soit;

Avenant 1	Ajout d'honoraires d'un ingénieur électrique pour la préparation de plans et devis supplémentaires liée à la désuétude d'un centre de contrôle des moteurs	4 599,00 \$ (t.t.c.)
Avenant 2	Ajout d'honoraires pour la préparation d'ordres de changement non prévus et les services de surveillance bureau additionnelle	16 050,51 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la RAETM entérine le coût des honoraires supplémentaires de l'avenant 1 de la firme GBI experts-conseils inc. et approuve ceux associés à l'avenant 2, le tout au montant de 17 960,00 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 121.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E109-12-2022
(Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel
que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E110-12-2022
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière